

*Initiatives ministérielles*

L'OTAN assumera le commandement de la mission après le déploiement de l'IFOR. Cependant, la mission sera placée sous l'autorité d'une résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies qui permet l'usage de tous les moyens nécessaires.

• (1640)

Comme l'accord de paix ne sera pas signé officiellement avant le 14 décembre prochain à Paris, il est peu probable que des troupes soient déployées avant cette date.

L'IFOR n'aura pas une mission de maintien de la paix, mais bien une mission de mise en oeuvre de l'accord de paix dirigée par l'OTAN. Alors que le mandat de la FORPRONU consistait uniquement à surveiller la mise en oeuvre des résolutions des Nations Unies et à escorter les opérations d'aide humanitaire, l'IFOR sera là pour mettre en oeuvre l'accord de paix.

Les Canadiens et leurs alliés ont beaucoup de travail devant eux. Ils devront prendre des arrangements pour assurer la liberté de mouvement et l'auto-défense des troupes de l'IFOR dans un secteur donné. Ils devront surveiller le retrait des parties dans leurs territoires respectifs et, au besoin, en assurer l'exécution. Ils devront aussi établir et surveiller des lignes de démarcation et, au besoin, y stationner des troupes.

En plus de ces responsabilités, les troupes de l'IFOR assureront le respect du cessez-le-feu prévu dans l'accord de paix, défendront les personnes, les biens et les zones désignées comme étant des zones protégées, surveilleront le déminage des champs de mines par les parties à l'accord et offriront une capacité de combat au besoin.

En plus de cette liste déjà longue de responsabilités, l'IFOR sera chargée d'aider à l'établissement d'une commission militaire mixte avec des civils, des militaires et des organisations non gouvernementales de la région, d'aider le Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et d'autres organismes d'aide civils dans l'exécution de leurs missions humanitaires et, enfin, d'observer et d'assurer le mouvement des populations, des réfugiés, des personnes déplacées et de leurs biens et, au besoin, d'empêcher toute interférence.

Il va sans dire que les responsabilités que je viens d'énumérer représentent un défi de taille pour tous ceux qui participeront à la mission de l'IFOR. Le Canada a déjà consacré beaucoup de temps et d'efforts à la recherche d'une solution pacifique à la situation qui existe dans l'ancienne Yougoslavie. Ce serait dommage d'abandonner maintenant, au moment où la paix semble être sur le point de devenir réalité.

Comme je l'ai dit plus tôt, nos forces ont fait de l'excellent travail durant la mission de la FORPRONU, souvent sans avoir les moyens nécessaires. Le Canada a déjà consacré beaucoup de temps et d'efforts à la recherche d'une solution pacifique à la situation qui existe dans l'ancienne Yougoslavie. Ce serait dommage d'abandonner maintenant, au moment où la paix semble être sur le point de devenir réalité.

Le mandat de l'IFOR donnera aux troupes canadiennes les outils nécessaires pour assurer la mise en oeuvre de l'accord de paix de Dayton. Il leur donnera aussi les outils nécessaires pour se protéger. Si nous nous retirions maintenant, après en avoir

déjà tant fait pour cette cause, ce serait comme jeter la serviette durant la troisième période du dernier match des finales de la coupe Stanley.

Nous ne pouvons pas laisser tomber nos alliés à ce moment-ci de la partie. Nous ne pouvons pas non plus laisser tomber les centaines de milliers de réfugiés et de personnes déplacées qui comptent sur notre aide et qui nous font confiance depuis si longtemps.

J'encourage mon gouvernement non seulement à fournir une force moderne à l'IFOR pour que nous puissions terminer ce que nous avons commencé en 1991, mais aussi à jouer un rôle de chef de file dans cette région.

• (1645)

**M. Bob Mills (Red Deer, Réf.):** Monsieur le Président, je partage les sentiments que le député vient d'exprimer au sujet des réfugiés et de la manière de les traiter, mais nous n'avons pas parlé de la nature de notre mandat ni d'effectifs. Nous n'avons pas discuté de ces détails.

On nous demande de proposer des chiffres et on nous dit que c'est à l'opposition de s'occuper de ces questions. Je m'attendais à ce que le gouvernement fasse une proposition pour que nous puissions en discuter. Cependant, il n'a rien à proposer et il voudrait que nous fassions le travail à sa place.

Nous avons entendu beaucoup de choses. Il y a tout juste une heure, un journaliste de la Presse canadienne a déclaré tenir directement d'un fonctionnaire de l'OTAN que le Canada avait promis d'envoyer un bataillon de troupes de combat. Le premier ministre a dit que nos troupes pourraient être là-bas pendant trois ans. Que sait-il que nous ignorons? Pourquoi dirait-il une chose semblable? Nous avons entendu M. Ouellet déclarer que le Canada s'était engagé à...

**Le vice-président:** Le député voudra bien désigner les ministres par leur titre et non par leur nom.

**M. Mills (Red River):** Merci, monsieur le Président. Suite à tout ce qu'ont dit le premier ministre, le ministre des Affaires étrangères, le ministre de la Défense et les fonctionnaires de l'OTAN, pourquoi ne nous communique-t-on pas l'information pour que nous puissions en discuter ouvertement?

**M. Peric:** Monsieur le Président, je prends bonne note des préoccupations des députés du tiers parti. Nous avons une paix durable à portée de main et je suis sûr que le Canada est prêt à faire tout ce qu'il faudra.

J'espère que cette mission ne durera que six mois ou un an. Je serais très déçu qu'elle se prolonge pendant trois ans, mais je ne crois pas que ce soit le cas.

Si nous retirions les troupes canadiennes maintenant, nous trahirions non seulement nos alliés mais aussi ceux qui nous font confiance depuis si longtemps en Bosnie-Herzégovine. Nous trahirions la population de cette région.

**M. Mills (Red Deer):** Le mandat n'est plus le même.